



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N° 61/2026

L'an deux mil vingt-six, le seize avril, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de Volvic dûment convoqué, s'est réuni sous
la présidence de M. Laurent THEVENOT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 10 avril 2026.

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 23

Votants : 27

Etaient présents : M. Laurent THEVENOT, Mme Laurence DUPONT, M. Halim YALCIN, Mme Céline MADEUF, M. Franck MICHEL, Mme Nadège BROSSEAUD, M. Filipe D'OLIVIERA, Mme Anne MAZAUDIER, M. Christophe VIEIRA, Mme Florence PLUCHART, M. Jean-Marie CAËTANO, Mme Catherine KORACHAIS, M. Jean-Pierre GIRAL, Mme Murielle VILLEDIEU, M. Eric DERSIGNY, Mme Lucie PINTO, M. Yannick DELRIEU, Mme Aurélie LITKA, Mme Julie FAITOUT, Mme Myriam CITERNE, M. Jean-Baptiste BLÉHAUT, Mme Emma SAINT-ANDRÉ, M. Charles DARNAY.

Etaient représentés :

Mme Aurélie FERNANDES par M. Jean-Baptiste BLÉHAUT.

M. Nicolas BONJEAN par Mme Myriam CITERNE.

M. Emmanuel DENIS par Mme Laurence DUPONT.

M. Bruno DARCILLON par M. Charles DARNAY.

Mme Emma SAINT-ANDRÉ est désignée secrétaire de séance.

OBJET :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**Désignation des délégués au Comité
Social Territorial**

M. Laurent THEVENOT, Maire, informe l'assemblée que le **Comité Social Territorial (CST)** est une instance consultative, composée des représentants du personnel et des représentants de la collectivité territoriale ou de l'établissement public dont le nombre est déterminé en fonction de l'effectif des agents en relevant.

Selon l'effectif des agents de la commune, le nombre de représentants peut varier entre 3 et 5.

Les membres du **Comité Social Territorial** sont composés de représentants élus du personnel et des représentants désignés par la collectivité.

Le président du CST est désigné parmi les membres de l'organe délibérant.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'installation du Conseil Municipal en date du 21 mars 2026,

Le Conseil Municipal, M. Laurent THEVENOT entendu, et après en avoir délibéré,
à l'unanimité :

- **VALIDE** la désignation de **3** représentants titulaires et de **3** représentants suppléants pour la collectivité,

- **PROCÈDE** à l'élection et **DÉSIGNE** les représentants au Comité Social Territorial, ainsi qu'il suit :

Titulaires

M. Eric DERSIGNY

M. Laurent THEVENOT

Mme Lucie PINTO

Suppléants

Aurélie FERNANDES

Christophe VIEIRA

Anne MAZAUDIER

Certifié exécutoire
Reçu en sous-préfecture
le : 23.04.2026
Publié ou notifié
le : 24.04.2026

Le Maire,
M. Laurent THEVENOT



Fait et délibéré en Mairie de Volvic les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Le Maire,
M. Laurent THEVENOT

